

➤ CONTRIBUTION DES FAMILLES

FRAIS D'INSCRIPTION

115 € (non remboursables en cas de désistement)

CONTRIBUTION DES FAMILLES

640 € pour l'année 2016/2017

POSSIBILITÉS DE PAIEMENT

1. En 10 mensualités de 64 € payables le 5 de chaque mois en espèces, par prélèvement automatique ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul.

2. En 2 semestrialités de 320 € payables le 5 décembre et le 5 mars en espèces ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul.

DIVERS

Il sera demandé une somme forfaitaire pour la fourniture de livrets photocopiés et pour la participation à des voyages ou sorties de classe.

Pour les sections Graphisme, 100€ de forfait consommables sont à régler en début d'année. Il est entendu que les périodes de stage ne modifient pas le montant de la contribution des familles.

RESTAURATION

Un service restauration «Self» et «Cafétéria» est proposé. A la rentrée, les élèves s'inscrivent, une carte magnétique leur est donnée et les familles l'approvisionnent au fur et à mesure. Chacun a la liberté de composer son menu : repas complet, sandwich, pizza, etc... Le règlement s'effectue à chaque passage en caisse selon la composition du plateau. Les parents peuvent vérifier à tout moment la présence au Self de l'élève, grâce au ticket de caisse remis.

LA QUESTION FINANCIÈRE NE DOIT PAS ÊTRE UN OBSTACLE A L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE.
LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ VOUDRONT BIEN S'ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

L'ÉTABLISSEMENT EST HABILITÉ À RECEVOIR DES BOURSIERS NATIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX.